

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2908

30 novembre 2012

SOMMAIRE

Kidney S.à r.l.	139583	Société Nationale de Circulation Automobile S.à r.l.	139568
LITTLE ANGELS - Association sans but lucratif	139554	Sodev-Lux S.A.	139569
Pamir S.A., SPF	139538	Sofilb S.à r.l.	139549
Pamir S.A., SPF	139557	Sofim S.A.	139579
Paramafin S.A., SPF	139557	Sogelife S.A.	139579
Pegaso Transportation Investments S.C.A.	139538	Sokrates Invest	139569
PineBridge Eurasia Financial Investments S.à r.l.	139538	Solairedirect Holding International S.A.	139573
Précis-Lux S.à r.l.	139538	Solfia	139574
Provimentum I S.A.	139539	Sol Mate AG	139573
Provimentum I S.A.	139539	Somil International S.A.	139572
Pyramus S. à r.l.	139584	Sommelier-Conseil	139579
Saar Consult S.à r.l.	139553	Soparef S.A.	139571
Sachamadra Invest S.A.	139572	Southern Investments S.A.	139548
Scan-Project S.A.	139552	Southern Investments S.A.	139549
Scholzen Real Estate A.G.	139575	Southfield S.à r.l.	139584
Sea-Air S.A.	139573	STAFF Intérim S.A.	139572
SEED BOX Luxembourg S.à r.l.	139549	Stallion Management S.A.	139580
Seed Box S.A.	139552	Stefin International S.A.	139580
SG Luxembourg Holdings S.à r.l.	139549	Step 2706 S.A., SPF	139571
Shatam S.A.	139579	Sunshine Holding S.A.	139570
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.	139580	SUNSHINE HOLDING S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF ...	139570
Siba	139550	Synergy S.A., S.P.F.	139569
SIGNA R.E.C.P. Development "IZD" S.à r.l.	139549	SYSTEMAT Luxembourg PSF S.A.	139571
SIGNA R.E.C.P. Development Kaufhaus Tyrol S.à r.l.	139553	T & E Gefahrgutlogistik S.A.	139571
SIGNA R.E.C.P. Development "Tuchlauben" Beteiligung S. à r.l.	139551	Tonnellerie Omega/Marc Loonsteen S.à r.l.	139539
SIGNA R.E.C.P. Development "Tuchlauben" S. a r.l.	139551	Transports Hein	139556
SIGNA R.E.C.P. Development „VZ 13” Beteiligung S. à r.l.	139550	Treshold Eagle S.A. - SPF	139548
Sime Darby Investments (Europe) S.à r.l.	139578	TuliMAA Sàrl	139572
		UTM S.A.	139552
		Vulgaris S.à r.l.	139557
		Waterside Property S.A.	139568

Pegaso Transportation Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 168.242.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Référence de publication: 2012143733/10.

(120189403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

PineBridge Eurasia Financial Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.088.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 27 juillet 2012

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant A.

2. M. Frank PLETSCHE, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PineBridge Eurasia Financial Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012143734/17.

(120189388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Précis-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 123.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012143735/10.

(120189184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Pamir S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 39.047.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 19/10/2012 que:

- L'assemblée accepte la démission de Mr Marc Theisen comme administrateur et ceci avec effet immédiat.

- L'assemblée nomme Mr Franciscus Hubertus Rob Sonnenschein, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-bas), demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44 avenue de la gare comme administrateur avec effet immédiat et ceci jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016

- L'assemblée nomme Mr Joseph Octave Hubert Van Crugten, né le 14 mai 1959 à Roermond (Pays-bas), demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 10-12 Boulevard Roosevelt comme administrateur avec effet immédiat et ceci jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016

M. Claude ZIMMER / M. H. H. J (Rob) KEMMERLING.

Référence de publication: 2012143740/17.

(120189617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Provimentum I S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.869.

Hiermit erkläre ich ihnen meinen Rücktritt mit sofortiger Wirkung als Rechnungsprüfer der PROVIMENTUM I S.A.

Luxembourg, den 23 Oktober 2012.

Concilium S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2012143737/11.

(120189545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Provimentum I S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.869.

Hiermit erkläre ich ihnen meinen Rücktritt mit sofortiger Wirkung meiner Mandate als Verwaltungsratsmitglied sowie Geschäftsführer der PROVIMENTUM I S.A.

Luxembourg, den 23 Oktober 2012.

François GEORGES.

Référence de publication: 2012143738/10.

(120189545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Tonnellerie Omega/Marc Loonsteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.438.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the fifth of October.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

(i) Mr. Marc Emmanuel Lucien LOONSTEEN, born on 5th April 1949 in Anvers, residing at 44, rue du Mont Cornet, B-1380 Lasne, Belgium,

and

(ii) Mrs. Dominique Madeleine Léonie Ghislaine RUCQUOY, born on 4th May 1952 in Anvers, residing at 44 Rue du Mont Cornet, B-1380 Lasne, Belgium, represented by Mr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, by virtue of a proxy given the 4th of October 2012, which proxy after having been signed "ne varietur" by the parties and the notary will stay annexed to the present deed and will be registered with it.

here represented by Dr. Pierre Alexandre DELAGARDELLE, professionally residing at 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on the 4 of October 2012,

which proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed and will be registered with it.

The appearing persons requested the notary to act:

(i) that they are acting in their capacity as shareholders of the Belgian company "TONNELLERIE OMEGA/MARC LOONSTEEN"; incorporated by a deed of Maître Marc WILMUS, "notaire associé de la société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée MEERSMAN HUGO & WILMUS MARC- Notaires Associés", residing in Etterbeek, Belgium;

(ii) the ratification of the resolutions taken by the extraordinary meeting of the shareholders of the Company at its meeting held in Belgium, on 4 October 2012, which resolved, among others:

a) to transfer the registered office of the Company from, 44, rue du Mont Cornet, 1380 Lasne, Belgium to Luxembourg, 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and,

b) to set the date of effectiveness of the transfer of registered office of the Company from Belgium to Luxembourg as per 5 October 2012.

THEREUPON, THE APPEARING PERSONS, THE SHAREHOLDERS OF THE COMPANY, FURTHER REQUESTED THE NOTARY TO STATE THAT:

First resolution

The shareholders ratify their resolutions taken in a general meeting held in Belgium on 4 October 2012 where the following resolutions have been taken:

1. The registered office of the Company is hereby transferred from Belgium to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as of 5 October 2012 at the following address: 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The Company adopts the form of a private limited liability company "société à responsabilité limitée" under the denomination of "TONNELERIE OMEGA/MARC LOONSTEEN S.à r.l.".

Second resolution

The shareholders resolve to proceed to a total update of the Articles of Incorporation of the Company in order to comply with the Luxembourg laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), which shall henceforth be worded as follows:

"Chapter I. -" Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "TONNELERIE OMEGA/MARC LOONSTEEN S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Managers, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Company, in Luxembourg or abroad, for its own benefit or on behalf of third parties shall mainly consist in:

3.1.1 international wood trading operations, purchase, sale, commissioning, manufacturing, representation of barrels, barrel heads, vine posts and any other wood products, dedicated to vines and wine making;

3.1.2 the decoration and interior design with import of derived products, search of materials and building sites follow up;

3.1.3 research of business opportunities abroad and for new processes related to the Company's purpose;

3.1.4 to carry studies, to develop and to market computer software's related to the Company's object;

3.1.5 the implementations of material/hardware and IT networks;

3.1.6 the research and development, the communication, the marketing and public relations, events organization, the technical and commercial coaching related to the company's purpose;

3.1.7 the property management (sales, rentals,...) and any other real rights of the Company;

3.1.8 the office administration and encoding services;

3.1.9 the edition, the production and diffusion of any texts and images through any communication medium in all languages, in any country, related to the above activities;

3.1.10 the coordination, the organization and the products promotion, the photography, the reports, the conferences, the organization of incentive travels and national or international events, in all areas and more specifically related to the above activities; this includes among other things the search for Luxembourgish and International customers, the prospection, programs development, the manufacturing of didactic material, the logistics and the follow up;

3.1.11 the creation and the rental of an International data bank for any communication medium (photo, video, digital, sound....) and all current and future medias related to the above activities.

3.1.12 the training related to the above activities;

3.1.13 to make any financial investments participation.

3.2 the Company may contract sub-contractors on its behalf or on third parties's behalf everywhere, by all means using the best appropriate procedures.

3.3 the Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 the Company may also render any Financial assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4 the company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

"Chapter II. - Capital, Shares"

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (€ 125.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

"Chapter III. - Management"

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the Company.

10.1 Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

11. Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

"Chapter IV. - " General meeting of shareholders**13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

"Chapter V. - Business year"**14. Art. 14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

"Chapter VI. - Liquidation"

16. Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

"Chapter VII. - Applicable law"

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The present accounting year after the transfer to Luxembourg shall begin on 5th October 2012 and shall terminate on 31 December 2012.

Subscription - Statement

The shares are attributed in the following manner:

Shares:

Mr Marc Emmanuel Lucien LOONSTEEN	99 Shares
Mrs Dominique Madeleine Leonie Ghislaine RUCQUOY	1 Share
Total:	100 shares

The appearing parties certify expressly to the notary that pursuant to the accounts of the company, the share capital is at least equal to net assets of the company.

Furthermore they present to the notary a certificat stating the situation of the account as at 3 October 2012.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro (EUR 2,000.).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) is appointed as Manager of the Company for an undetermined period:

1. Mr Marc Emmanuel Lucien LOONSTEEN, residing in, 44, Rue du Mont Cornet, 1380 Lasne, Belgium;

2) The Company shall have its registered office at 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

(i) Monsieur Marc Emmanuel Lucien LOONSTEEN, né le 5 Avril 1949, à Anvers, demeurant au 44 Rue du Mont Cornet, 1380 Lasne, Belgique,

et

(ii) Madame Dominique Madeleine Léonie Ghislaine RUCQUOY, née le 4 Mai 1952, à Anvers, demeurant au 44 Rue du Mont Cornet, 1380 Lasne, Belgique, ici représentée par M. Pierre Alexandre DELAGARDELLE, en vertu d'une procuration donné sous seing privée, laquelle procuration après être signée «ne varietur» par les parties et le notaire, reste annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

ici dûment représentée par Dr. Pierre Alexandre DELAGARDELLE, demeurant professionnellement au 3, Rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Les personnes comparantes ont requis le notaire d'acter:

(i) qu'elles agissent en leur qualité d'associés de la société Belge TONNELLERIE OMEGA/MARC LOONSTEEN (ci-après la «Société») constituée par un acte de Maître Marc WILMUS, "notaire associé de la société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée MEERSMAN HUGO & WILMUS MARC- Notaires Associés», de résidence à Etterbeek, Belgique

(ii) les résolutions prises par l'assemblée extraordinaire des associés de la société TONNELLERIE OMEGA/MARC LOONSTEEN tenue en Belgique, le 4 octobre 2012, qui a décidé, entre autres,

a) de transférer le siège social de la Société du 44, Rue du Mont Cornet, 1380 Lasne, Belgique au 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

et

b) de fixer la date de prise d'effet du transfert de siège social de la Société au 5 octobre 2012, dans le respect des dispositions des lois luxembourgeoises.

Les personnes comparantes, agissant en leur qualité d'associés de la Société, ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés ratifient les résolutions prises lors d'une assemblée générale tenue en Belgique, en date du 4 octobre 2012, lors de laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

1. Le siège social de la Société est par les présentes transféré du 44, Rue du Mont Cornet, 1380 Lasne, Belgique au 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. La Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution

Les associés décident de procéder à une refonte totale des statuts de la Société afin de les mettre en concordance avec les lois luxembourgeoises qui auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «TONNELLERIE OMEGA/MARC LOONSTEEN» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

3.1.1 le négoce international en bois, achat, vente, commissionnement, fabrication, représentation de barriques, fonds de barriques, piquets de vigne et tout autre produits en bois, destiné e.a. à la vigne et fabrication du vin;

3.1.2 décoration et architecture d'intérieur avec importation de produits dérivés, recherche de matériaux, et suivi chantier;

3.1.3 la recherche mondiale de débouchés, de nouveaux procédés relatifs aux objets précités;

3.1.4 l'étude, création et commercialisation de logiciel informatique relatif aux objets précités;

3.1.5 l'installation de matériel et de réseaux informatiques.

3.1.6 la recherche, le développement, la communication, le marketing et relations publiques, création d'événement, le coaching technique et commercial lié aux objets précités;

3.1.7 la gestion (achat, location, etc.) des immeubles et autres droits réels de la société;

3.1.8 le service bureau et encodage;

3.1.9 l'édition, la réalisation, la production et la diffusion de tout texte, image sur tous supports en toutes langues et tous pays relatives aux activités précitées;

3.1.10 la coordination, l'organisation et la promotion de produits, la photographie, le reportage, les conférences, organisation de voyages d'incentives et d'évènements nationaux et internationaux, dans tous domaines et plus spécialement dans les activités précitées; ceci comprenant entre autres la recherche de clients luxembourgeois et internationaux; la prospection, l'élaboration de programmes, la mise au point de matériel didactique, la logistique et le suivi;

3.1.11 la création et la location d'une banque internationale de données sur tous supports (photo, vidéo, numérique, sound, etc.) et tous médias actuels et futurs en relation avec les activités précitées;

3.1.12 la formation dans les matières précitées;

3.1.13 toute prise de participation financière;

3.2 La Société pourra recourir à la sous-traitance, pour son compte ou pour le compte d'autrui en tous lieux, de toutes les manières et selon les modalités qui lui paraissent les mieux appropriées.

3.3 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) représenté par cent (100) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur de cent vingt-cinq Euros (€ 125) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le présent exercice social commence le jour du transfert, soit le 5 octobre 2012 et se termine le 31 Décembre 2012.

Souscription - Constatation

Le capital social est réparti comme suit: Parts Sociales:

M. Marc Emmanuel Lucien LOONSTEEN	99 Parts Sociales
Mme Dominique Madeleine Léonie Ghislaine RUCQUOY	1 Part Sociale
Total:	100 Parts Sociales

Les comparants certifient expressément au notaire que suivant les comptes de la société le capital social est au moins égal à la valeur nette de la société.

En plus, ils présentent au notaire un certificat établissant la situation du compte au 3 octobre 2012.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les personnes comparantes, seuls associés de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

1) La Société nomme comme gérant de la Société pour une durée illimitée:

(i) M. Marc Emmanuel Lucien LOONSTEEN, prénommé;

2) Le siège social de la Société est établi au 17, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P.-A. Delagardelle et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 octobre 2012. Relation: LAC/2012/47023. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012143855/479.

(120189213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Treshold Eagle S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 77.997.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 5 novembre 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Danielle VAN ACKER, Administrateur, employée privée, 59, rue de Bridel, L-7217 Bérelange, Luxembourg;

- Monsieur Patrick WAGENAAR, Administrateur, employé privé, 121B, route de Luxembourg, L-7217 Bérelange, Luxembourg;

- Monsieur Johannes VAN MEERKERK, Administrateur, employé privé, 48, De Kzeken, NL-2953 WK Alblasserdaan, Pays-Bas;

Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Johan VAN DER WINDT, Administrateur-Délégué et Président, employé privé, 59, rue de Bridel, L-7217 Bérelange, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 5 novembre 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Pour TRESHOLD EAGLE S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2012143856/25.

(120189343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Southern Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 117.008.

—
Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012143788/10.

(120189145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

SG Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.996.

Par résolutions signées en date du 11 octobre 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Philippe Delrée, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

2. Acceptation de la démission d'Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012143799/15.

(120189072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Southern Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 117.008.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012143789/10.

(120189147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

SEED BOX Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 165.376.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012143797/10.

(120189283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Sofilb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012143819/9.

(120189849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

SIGNA R.E.C.P. Development "IZD" S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 142.385.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss vom 22. Oktober 2012

Die Geschäftsführung der Gesellschaft teilt mit:

Aufgrund des schriftlichen Gesellschafterbeschlusses vom 22. Oktober 2012 hat es folgende Änderung in der Geschäftsführung gegeben:

- Herr Dr. Thomas Goergen, geboren am 08. März 1969, in D-54290 Trier (Deutschland), geschäftlich ansässig unter 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 31. Oktober 2012 zum zusätzlichen Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit ernannt.

Référence de publication: 2012143802/15.

(120189174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

SIGNA R.E.C.P. Development „VZ 13” Beteiligung S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 142.453.

—
Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss vom 31. Oktober 2012

Die Geschäftsführung der Gesellschaft teilt mit:

Aufgrund des schriftlichen Gesellschafterbeschlusses vom 31. Oktober 2012 hat es folgende Änderung in der Geschäftsführung gegeben:

- Herr Dr. Thomas Goergen, geboren am 08. März 1969, in D-54290 Trier (Deutschland), geschäftlich ansässig unter 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 02. November 2012 zum zusätzlichen Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit ernannt.

Référence de publication: 2012143803/15.

(120189346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Siba, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3672 Kayl, 48, rue de Tétange.

R.C.S. Luxembourg E 4.914.

—
STATUTS

En date du 29 octobre 2012 les soussignés

1. Monsieur Romain SIMON, mécanicien, demeurant à 48, rue de Tétange L-3672 KAYL

2. Monsieur Richard BARBEL, mécanicien, demeurant à 64, rue de la Fontaine L-3768 TETANGE.

Conviennent de constituer une société civile dont ils établissent les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants une société civile qui existera entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourront le devenir ultérieurement.

Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises, notamment les articles 1832 à 1872 du Code civil.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous les immeubles qu'elle pourrait acquérir.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvue qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La société prend la dénomination de "SIBA".

La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Art. 4. Le siège de la société est fixé à 48, rue de Tétange L-3672 KAYL

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée à partir de ce jour. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents EURO (2.500 EUR), représenté par cent parts sociales (100) d'une valeur nominale de vingt cinq (25 EUR) chacune, réparti comme suit:

1. Monsieur Romain SIMON, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2. Monsieur Richard BARBEL, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents EURO (2.500 EUR.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 7. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 8. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachées à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 9. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés à la majorité des parts sociales. Les gérants peuvent agir individuellement en toutes circonstances pour la gestion journalière.

Art. 11. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 12. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution les comparants se sont réunis en assemblée extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1- Dans le cadre de la gestion journalière la société est valablement engagée et représentée par la signature de Madame Félicie SIMON-BARBEL, demeurant à 48, rue de Tétange L-3672 KAYL. Pour toute décision prise en dehors de la gestion journalière la société est valablement engagée et représentée par la signature conjointe des associés.

2. Le siège est établi à L-3672 KAYL, 48, rue de Tétange.

Fait en quadruples exemplaires, Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012143801/63.

(120189224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

SIGNA R.E.C.P. Development "Tuchlauben" Beteiligung S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 142.172.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss vom 31. Oktober 2012

Die Geschäftsführung der Gesellschaft teilt mit:

Aufgrund des schriftlichen Gesellschafterbeschlusses vom 31. Oktober 2012 hat es folgende Änderung in der Geschäftsführung gegeben:

- Herr Dr. Thomas Goergen, geboren am 08. März 1969, in D-54290 Trier (Deutschland), geschäftlich ansässig unter 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 02. November 2012 zum zusätzlichen Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012143804/15.

(120189347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

SIGNA R.E.C.P. Development "Tuchlauben" S. a r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 141.587.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss vom 22. Oktober 2012

Die Geschäftsführung der Gesellschaft teilt mit:

Aufgrund des schriftlichen Gesellschafterbeschlusses vom 22. Oktober 2012 hat es folgende Änderung in der Geschäftsführung gegeben:

- Herr Dr. Thomas Goergen, geboren am 08. März 1969, in D-54290 Trier (Deutschland), geschäftlich ansässig unter 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 31. Oktober 2012 zum zusätzlichen Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit ernannt.

Référence de publication: 2012143805/15.

(120189176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Scan-Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6981 Rameldange, 10, rue Joseph Schroeder.

R.C.S. Luxembourg B 33.670.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue en date du 31.10.2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société tenue en date du 31 octobre 2012, que:

L'assemblée révoque les mandats d'administrateurs de:

- Madame HÜBSCH Vivianne

- Madame ARELLANO Denise

L'assemblée a décidé de nommer:

- Monsieur ERIKSSON Patrick Jan, né le 20 octobre 1966 à Norrköping en Suède, demeurant 117, rue de la Tour Jacob L-1831 Luxembourg, en tant qu'Administrateur

- Monsieur ERIKSSON Jerry, né le 23 novembre 1973 né à Helsingborg en Suède, demeurant 217, rue de Luxembourg L-8077 Bertrange, en tant qu'Administrateur

- Monsieur BODEN Jean-Marie, né le 14 juin 1954, à Luxembourg, demeurant professionnellement 45-47, route d'Ar-lon L-1140 Luxembourg, en tant qu'Administrateur

Les nouveaux mandats s'achèveront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012143794/23.

(120189550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Seed Box S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 129.710.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012143798/10.

(120189284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

UTM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 26.059.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2011

L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateur Monsieur Claudio TOMASSINI, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur René SCHLIM 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

L'Assemblée décide de renommer aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Alain Louis TRICOLET, deumeurant à 78, route Bleue, F-13620 Carry Le Rouet, administrateur,

Monsieur Jacques RECKINGER, deumeurant professionnellement au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Leurs mandats prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

L'Assemblée décide de renommer comme commissaire aux comptes:

Fiduciare de Luxembourg S.A., 38 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012143865/21.

(120189713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

SIGNA R.E.C.P. Development Kaufhaus Tyrol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 142.229.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss vom 22. Oktober 2012

Die Geschäftsführung der Gesellschaft teilt mit:

Aufgrund des schriftlichen Gesellschafterbeschlusses vom 22. Oktober 2012 hat es folgende Änderung in der Geschäftsführung gegeben:

- Herr Dr. Thomas Goergen, geboren am 08. März 1969, in D-54290 Trier (Deutschland), geschäftlich ansässig unter 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 31. Oktober 2012 zum zusätzlichen Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit ernannt.

Référence de publication: 2012143807/15.

(120189175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Saar Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 32, route Wee.

R.C.S. Luxembourg B 153.130.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausend und zwölf, den neunzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, im Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Dame Anne LAUER, Notarschreiberin, berufsansässig in Luxemburg, handelnd im Namen von:

Herr Ulrich SAAR, Bankfachwirt und Consultant, geboren in Frankfurt am Main, am 7. September 1955 wohnhaft in D-54459 Wiltingen, 128B, Rosenbergstrasse,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Bertrange, am 30. September 2012,

welche Vollmacht nach gehöriger „ne varietur“ Paraphierung durch die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzt:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „SAAR CONSULT S.à r.l.“ mit Sitz in L-8055 Bertrange, 107, rue de Dippach,

gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar Paul DECKER am 4. Mai 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 884 vom 3. Mai 2011,

abgeändert wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 14. März 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1219 vom 15. Mai 2012,

eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 153.130;

- Dass das Gesellschaftskapital aktuell 12.500,- € (zwölftausend Euro) beträgt eingeteilt ist in zweihundertfünfzig (250) Anteile zu je fünfzig Euro (50,- €), vollends eingezahlt;

- Dass der alleinige Anteilhaber Herr Ulrich SAAR, vorbenannt, Eigentümer sämtlicher Anteile des Gesellschaftskapitals ist;

- Dass der alleinige Anteilhaber, welcher das gesamte Gesellschaftskapital hält, die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft beschliesst;

- Dass, nachdem die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft eingestellt wurde, alle Aktiva und Passiva auf den alleinigen Anteilhaber andurch übertragen werden, welcher alle Schulden der aufgelösten Gesellschaft beglichen hat und sich verpflichtet, für alle, bis jetzt nicht bekannten Verbindlichkeiten persönlich zu haften;

- Dass die Gesellschaft als liquidiert zu betrachten ist;

- Dass dem Geschäftsführer vollumfängliche Entlastung für die Ausübung seines Mandats gewährt wird;

- Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren am Gesellschaftssitz verwahrt werden.

Es kann keine Verschmelzung zwischen den Vermögen gemacht werden kann, weder des Vermögens der aufgelösten Gesellschaft noch die Erstattung an die alleinige Gesellschafterin, vor Ablauf einer Frist von dreißig Tagen (Artikel 69 (2) des Gesetzes über die Handelsgesellschaften); welche vom Tag der Veröffentlichung der vorliegenden Ukunde gemacht werden kann; und nur dann, wenn kein Gläubiger der Gesellschaft derzeit aufgelöst und liquidiert die Schaffung von Sicherheit verlangt hat.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument der Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, welche dem Notar mit Familien- und Vornamen, Wohnsitz und Familienstand bekannt ist, vorgelesen und erklärt wurde, hat diese es zusammen mit dem amtierenden Notar unterzeichnet.

Signé: A. LAUER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49780. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012143793/52.

(120189806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

LITTLE ANGELS - Association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4468 Belvaux, 7, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg F 9.336.

STATUTEN

Am 2. November 2012 wurde zwischen den Unterzeichneten

1. GARLINSKAS Marcelle, wohnhaft in Livange, 32 rue de Bettembourg
2. SCHALTZ Viviane, wohnhaft in Niederanven, 2 rue Belle-Vue
3. SCHUMACHER Conny, wohnhaft in Belvaux, 7 rue Neuve

eine Vereinigung ohne Gewinnzweck gegründet, welche dem Gesetz vom 21. April 1928 sowie den gegenwärtigen Statuten unterliegt.

Kapitel I. Name, Sitz, Dauer, Zweck

Art. 1. Die Vereinigung trägt den Namen "Little Angels" - Association sans but lucratif

Art. 2. Der Sitz der Vereinigung ist in L-4468 Belvaux, 7 rue Neuve.

Art. 3. Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Zweck der Vereinigung ist die Unterstützung und Förderung mittelloser Kinder im In- und Ausland, und ihres unmittelbaren sozialen und regionalen Umfeldes, ohne Unterschied von Geschlecht und Religion.

Art. 5. Die Vereinigung kann alle zu ihrem Geschäftszweck nötigen Tätigkeiten und Akte unternehmen, sie ist politisch und ideologisch neutral.

Art. 6. Die erforderlichen materiellen Mittel zur Erfüllung des Vereinszwecks werden aufgebracht durch Mitgliedsbeiträge, Erträgnisse aus den vom Verein durchgeführten Veranstaltungen sowie freiwilligen Zuwendungen jeder Art wie Spenden, Schenkungen, Erbschaften, Subventionen usw.

Kapitel II. Mitglieder

Art. 7. Die Vereinigung besteht aus: Aktiven Mitgliedern und Ehrenmitgliedern.

Art. 8. Die Anzahl der aktiven Mitglieder ist unbeschränkt, muss aber mindestens 3 Mitglieder betragen. Die Mitgliedschaft steht jedem offen der das 18. Lebensjahr vollendet hat.

Art. 9. Ehrenmitglied kann jeder werden, der den vorgeschriebenen Jahresbeitrag leistet. Ehrenmitglieder sind nicht stimmberechtigt.

Art. 10. Jedes aktive Mitglied übernimmt freiwillig die Verpflichtung:

- die im Rahmen der Statuten und Reglements gegebenen Anordnungen genau zu befolgen;
- aktiv am Ansehen und Gedeihen der Vereinigung teilzunehmen.

Art. 11. Bei Verstoßen gegen die Statuten und Reglements der Vereinigung können folgende Ordnungsmaßnahmen ergriffen werden:

- a. Verweis durch den Vorstand;
- b. Ausschluss durch die Generalversammlung mit einer 2/3 Stimmenmehrheit der anwesenden stimmberechtigten Mitglieder.

Art. 12. Die Mitgliedschaft erlischt durch Tod; freiwilligen Austritt; Nichtbezahlen des Mitgliederbeitrages; Abberufung; Ausschluss durch die Generalversammlung.

Kapitel III. Der Vorstand

Art. 13. Die Leitung der Vereinigung geschieht durch den Vorstand.

Art. 14. Der Präsident und der Vizepräsident werden auf unbestimmte Zeit mit einfacher Stimmenmehrheit von der Generalversammlung bestimmt. Sie müssen alle zwei Jahre von der Generalversammlung im Amt bestätigt werden.

Art. 15. Bei eventueller Stimmgleichheit bei allen Wahlen wird sofort ein zweiter Wahlgang abgehalten. Bei eventueller Stimmgleichheit beim zweiten Wahlgang ist der dienstälteste Kandidat gewählt.

Art. 16. Die Vorstandsmitglieder treten aus ihrem Amt: durch Tod; freiwilligen Austritt; Nichtbezahlen des Mitgliederbeitrages; Abberufung; Ausschluss durch die Generalversammlung.

Art. 17. Der Vorstand trifft sooft zusammen, wie es die Belange der Vereinigung erfordern, wenigstens jedoch 2 Mal im Jahr, auf Einberufung durch den Präsidenten oder falls 1/3 des Vorstandes dies wünscht. Der Vorstand ist beschlussfähig wenn mehr als die Hälfte der Mitglieder anwesend sind.

Art. 18. Der Vorstand hat die weitgehendsten Befugnisse zur Führung der Vereinigungsgeschäfte. Alles was nicht ausdrücklich durch die vorliegenden Statuten oder durch Gesetz der Generalversammlung vorbehalten ist, gehört zu seinem Aufgabenbereich. Er kann erlassen, abändern oder aufheben. Der Vorstand legt seine interne Aufgabenverteilung fest und erlässt Reglements. Er kann allgemeine oder spezielle Vollmachten erteilen, darunter die Bankvollmachten. Er kann Kommissionen einsetzen, denen jedoch ein Vorstandsmitglied angehören muss.

Art. 19. Die Mitglieder des Vorstandes sind für die Asbl zeichnungsberechtigt. Bis zu einer Summe von 3.000 € kann diese Vollmacht von einem Vorstandsmitglied allein ausgeübt werden. Bei einem darüber hinausgehenden Betrag ist die Unterschrift von zwei Vorstandsmitgliedern erforderlich.

Art. 20. Alle Gerichtsverfahren werden im Namen der Vereinigung durch den Vorstand, vertreten durch den Präsidenten und ein zweites Vorstandsmitglied, geführt.

Art. 21. Die Vereinigung ist in allen Fällen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Vorstandsmitgliedern gebunden.

Kapitel IV. Die Generalversammlung

Art. 22. Die Generalversammlung, soll mindestens einmal jährlich stattfinden.

Eine außerordentliche Generalversammlung kann vom Vorstand einberufen werden, wenn die Umstände dies verlangen. Einberufungen zur Generalversammlung erfolgen schriftlich mit einer Frist von 7 Tagen, unter Angabe der Tagesordnung.

Art. 23. Die Generalversammlung wird vom Präsidenten oder seines Stellvertreters geleitet. Sie ist öffentlich.

Sie ist beschlussfähig, wenn mindestens 2/3 der stimmberechtigten Mitglieder anwesend ist. Ist dies nicht der Fall, so kann sofort eine außergewöhnliche Generalversammlung einberufen werden, welche in jedem Fall beschlussfähig ist.

Jedes stimmberechtigte Mitglied verfügt über eine Stimme.

Art. 24. Die Generalversammlung hat folgende Aufgaben;

- a. Erstellen des Tätigkeitsberichtes;
- b. Erstellen der Kassen- und Kassenprüfungsberichten;
- c. Wahl des Vorstandes;
- d. die 2-jährige Bestätigung des Präsidenten und des Vizepräsidenten;
- e. den Ausschluss eines Mitgliedes;
- f. die Festlegung der Mitgliedsbeiträge und die Genehmigung des Budgets;
- g. die Beratung und Beschlussfassung über eingebrachte Anträge;
- h. die Abänderung der Statuten;
- i. die Auflösung der Vereinigung.

Art. 25. Für eine Änderung der Statuten ist eine 2/3 Stimmenmehrheit erforderlich.

Kapitel V. Geschäftsjahr

Art. 26. Das Geschäftsjahr geht vom 1. Januar bis zum 31. Dezember. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr an dem Datum der Unterzeichnung vorliegender Statuten und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Kapitel VI. Auflösung

Art. 27. Die Auflösung der Vereinigung kann nur geschehen, wenn in einer zu diesem Zweck einberufenen Generalversammlung 2/3 der Mitglieder anwesend sind.

Art. 28. Im Falle der Auflösung wird das Liquidationsverfahren von der Generalversammlung festgelegt. Nach Begleichung aller Schulden wird das übrige Vermögen auf die zu diesem Zeitpunkt aktuellen Projekte aufgeteilt.

Salvatorische Klausel

Sofern diese Statuten unvollständig sind, gilt das umgeänderte Gesetz vom 21. April 1928 über Gesellschaften und Stiftungen ohne Gewinnzweck in der jeweils gültigen Fassung.

Luxemburg, am 02.11.2012

GARLINSKAS Marcelle / SCHALTZ Viviane / SCHUMACHER Conny.

Référence de publication: 2012147467/95.

(120193157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Transports Hein, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 1, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 17.286.

L'an deux mille douze, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

HEIN S.A., société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-5405 Bech-Kleinmacher, 1, Quai de la Moselle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 4.880, ici représentée par Madame Laure SINESI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "TRANSPORTS HEIN", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-5405 Bech-Kleinmacher, 1, Quai de la Moselle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 17.286 constituée suivant acte reçu par Maître Joseph KERSCHEN, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 18 janvier 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 74 du 12 avril 1980, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 janvier 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 297 du 6 juillet 1992,

et qu'elle a pris, en assemblée générale extraordinaire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent mille euros (EUR 500'000.-), pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250'000.-) à sept cent cinquante mille euros (EUR 750'000.-), par incorporation au capital de bénéfices reportés de la Société à concurrence de cinq cent mille euros (EUR 500'000.-), par l'émission et la création de vingt mille (20'000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à attribuer à l'associée unique de la société.

Preuve de l'existence et de la disponibilité des bénéfices reportés à été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000.-), représenté par trente mille (30'000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, entièrement libérées.

Troisième résolution

L'assemblée générale constate que Monsieur Jean-Pierre HEIN et Monsieur Alphonse HEIN, ont apporté chacun leur cinq mille (5.000) parts sociales qu'ils détenaient dans la Société TRANSPORTS HEIN S.à r.l. à la prédite société HEIN S.A., qui est ainsi devenue associée unique de la société à responsabilité limitée TRANSPORTS HEIN, suivant acte reçu

par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 1995, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en date du 6 février 1996, référence 05269/231/465, publié au Mémorial C, numéro 181 du 11 avril 1996.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 octobre 2012. Relation GRE/2012/3642. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147389/54.

(120193246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Paramafin S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 157.847.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012143741/9.

(120189575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Pamir S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 39.047.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012143739/10.

(120189444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Vulgaris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.021.800,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.816.

In the year two thousand twelve, the twenty-fourth of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of VULGARIS S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 122.816 (the Company). The Company has been incorporated on December 8th, 2006, pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 227 dated February 22nd, 2007. The articles of association (the Articles) have been amended for the last time on July 11th, 2011, pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n°2095 dated September 8th, 2011.

There appeared:

1. Lomsenor Limited, a Cyprus Limited company, having its registered office at 10, Diomidous, Alphamega-Akropolis building, Office 401, third floor, CY-2024 Nicosia, Cyprus, registered with the Department of Registrar of Companies and official Receiver of Nicosia under number HE 225467,

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Nicosia, Cyprus on August 20th, 2012.

2. Mr. Marcin Halicki, a Polish citizen, company director, born on July 19th, 1967 in Warsaw, Poland, residing at 02-793 Warsaw, Poland, Ul. Bazantarni 31,

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

3. Mr. Tomasz Klukowski, a Polish citizen, company director, born on January 6th, 1968 in Warsaw, Poland, residing at 00-436 Warsaw, Poland, Ul. Czerniakowska 209704,

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

4. Mr. Helmut Josef Fischer, a German citizen, company director, born on June 18th, 1959 in Wallerstein, Germany, residing professionally at 00-078 Warsaw, Poland, PL Pisudskiego, 1,

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

5. Mr. Przemyslaw Krych, a Polish citizen, company director, born on September 27th, 1966 in Gorzow Wielkopolski, Poland, residing at 05-500 Jozefoslaw-Piaseczno, Poland, Ul. Wiejska 12,

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The shareholders listed above (the Shareholders) have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the sharequotas in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of classes of sharequotas in the share capital of the Company namely (i) ordinary sharequotas (the Ordinary Sharequotas), (ii) class 1 mandatory redeemable preference sharequotas (the Class 1 MRPS), (iii) class 2 mandatory redeemable preference sharequotas (the Class 2 MRPS) and (iv) class 3 mandatory redeemable preference sharequotas (the Class 3 MRPS, and together with the Class 1 MRPS and the Class 2 MRPS, the MRPS), all having a par value of fifty euro (EUR 50) each;

2. Conversion of the four hundred fifty-six (456) existing sharequotas in the share capital of the Company into Ordinary Sharequotas;

3. Subsequent amendment and restatement of articles 6, 7, 8, 12, 18 and 19 of the Articles in order to reflect inter alia the creation of new classes of Sharequotas adopted under item 1.;

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million nine hundred ninety-nine thousand euro (EUR 1,999,000) so as to raise it from its present amount of twenty-two thousand eight hundred euro (EUR 22,800) consisting of four hundred fifty-six (456) Ordinary Sharequotas to two million twenty-one thousand eight hundred euro (EUR 2,021,800) by the creation and issue of thirty-four thousand eight hundred (34,800) Class 1 MRPS and five thousand one hundred eighty (5,180) Class 3 MRPS, with a par value of fifty euro (EUR 50) each;

5. Subscription to and payment for the share capital increase specified in item 3. above;

6. Amendment and restatement of article 6 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 4.;

7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Citco to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued sharequotas in the register of shareholders of the Company; and

8. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to create classes of sharequotas in the share capital of the Company namely (i) ordinary sharequotas (the Ordinary Sharequotas), (ii) class 1 mandatory redeemable preference sharequotas (the Class 1 MRPS), (iii) class 2 mandatory redeemable preference sharequotas (the Class 2 MRPS) and (iv) class 3 mandatory redeemable preference sharequotas (the Class 3 MRPS, and together with the Class 1 MRPS and the Class 2 MRPS, the MRPS), all having a par value of fifty euro (EUR 50) each.

Second resolution

The Shareholders resolve to convert the four hundred fifty-six (456) existing sharequotas in the share capital of the Company into Ordinary Sharequotas.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend and restate articles 6, 7, 8, 12, 18 and 19 of the Articles so that they read henceforth as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital of the company is set at twenty-two thousand eight hundred euro (EUR 22,800), represented by four hundred fifty-six (456) ordinary sharequotas (the Ordinary Sharequotas), zero (0) class 1 mandatory redeemable preference sharequotas (the Class 1 MRPS), zero (0) class 2 mandatory redeemable preference sharequotas (the Class 2 MRPS) and zero (0) class 3 mandatory redeemable preference sharequotas (the Class 3 MRPS, and together with the Class 1 MRPS and the Class 2 MRPS, the MRPS), having a par value of fifty euro (EUR 50) each.

The Ordinary Sharequotas and the MRPS are collectively referred to as the Sharequotas.

The MRPS are redeemable sharequotas in accordance with the provisions of these Articles. Subscribed and fully paid-up MRPS shall be redeemable (in case of plurality of MRPS shareholders, on a pro rata basis of redeemable MRPS of each class held by each MRPS shareholder) (a) upon request of the company in accordance with the provisions of the Articles, and (b) in accordance with the terms & conditions of the MRPS mandatorily after ten (10) years as from the date of issuance of the MRPS. The redemption of the MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with the Companies' Act of August 10, 1915 or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption. Redeemed MRPS may be cancelled upon request of the board of managers of the company by an affirmative vote of the general meeting of shareholders held in accordance with Article 14.

The company shall maintain a share premium reserve account stapled to each class of MRPS (the MRPS Share Premium Accounts) in euro, and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up in relation to each class of MRPS. Amounts so recorded to the MRPS Share Premium Accounts (the MRPS Share Premium) will constitute freely distributable reserves of the company for the sole benefit of the holders of such class of MRPS.

When and as long as all the Sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the Companies' Act of August 10, 1915 are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Except as provided otherwise (i) in these articles of association or (ii) by a written agreement which may be entered into among the company and the MRPS shareholder(s), the redemption price of the MRPS to be paid in cash or in kind will be equal to the par value of the MRPS plus any pro rata outstanding MRPS Share Premium plus any accrued and unpaid dividends relating to said MRPS.

Except as otherwise provided for in a written agreement which may be entered into by the company and the MRPS shareholder(s), notice shall be sent in writing to each registered MRPS shareholder, at his/her/its address last shown in the register of shareholders, notifying such MRPS shareholder of the number of MRPS so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the MRPS to the company for redemption. The redemption price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the company by such shareholder before the redemption date.

The share capital of the company may be increased or reduced at any time by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the articles of association."

" **Art. 7.** The Sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per Sharequota. If a Sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the Sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting right attached to the Sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only. Each Sharequota entitles its owner to one vote."

" **Art. 8.** The transfer of Sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of Sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the Sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for the duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

A shareholders' register will be kept at the registered office of the company in accordance with the provisions of the Companies' Act of August 10, 1915 and may be examined by each shareholder who so requests.

The company may redeem its own Ordinary Shares within the limits set forth by the applicable law."

" **Art. 12.** The company is managed by a board of managers composed of at least (i) one class A manager and one class B manager. The managers are appointed and designated as class A manager or class B manager by a resolution of the shareholders which sets the term of their office, it being understood that the appointment of the class A manager(s) must

receive the consent of the majority of the shareholders holding the MRPS. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

The board of managers shall meet as often as the company's interests so require or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the company are present or represented at the meeting and if each states he/she/it has been duly informed of the meeting, and has full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one class A manager and one class B manager. A resolution of the board of managers is validly passed by a majority of the votes cast provided that at least one class A manager and one class B manager approves the resolution. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting or by the person chairing the such meeting. A copy will be sent to any manager not present.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

The company shall be validly bound towards third parties by the joint signatures of any class A manager together with any class B manager."

" **Art. 18.** The gross profits of the company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the company's share capital.

Each Class 1 MRPS entitles to a preferential and cumulative dividend at the annual rate of seven point seventy-five per cent (7.75 %) over the notional capital represented by said Class 1 MRPS, notional capital meaning the share capital represented by the Class 1 MRPS plus any MRPS Share Premium related thereto, which shall accrue and be calculated assuming a 365 day year.

Each Class 2 MRPS entitles to a preferential and cumulative dividend at the annual rate of five point twenty-five per cent (5.25 %) over the notional capital represented by said Class 2 MRPS, notional capital meaning the share capital represented by the Class 2 MRPS plus any MRPS Share Premium related thereto, which shall accrue and be calculated assuming a 365 day year.

Each Class 3 MRPS entitles to a preferential and cumulative dividend at the annual rate of four point seventy-five per cent (4.75 %) over the notional capital represented by said Class 3 MRPS, notional capital meaning the share capital represented by the Class 3 MRPS plus any MRPS Share Premium related thereto, which shall accrue and be calculated assuming a 365 day year.

The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, after payment of the preferential and cumulative dividend. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

After payment of the preferential and cumulative dividend, in case the general meeting decides to proceed with the payment of a dividend as foreseen in the previous paragraph each shareholder (including the holders of Ordinary Sharequotas) shall be entitled to a fraction of the total profit distributed in proportion to the percentage of the notional capital held by him/her/it in the company, notional capital meaning the share capital of the company subscribed by him/it plus any share premium attached to the Sharequotas.

Interim dividends may be distributed in accordance with the provisions of this article and Article 14."

" **Art. 19.** In the event of the dissolution of the company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which shall determine their powers and remuneration. Subject to following paragraphs and unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the company.

After payment of all third party debts and liabilities of the company or deposit of any funds to that effect, the MRPS shareholder or, in case there is a plurality of MRPS shareholders, each MRPS shareholder shall be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to its accrued and unpaid dividends, if any, and to the reimbursement of the percentage

of notional capital held by each of them in the company, notional capital meaning the share capital of the company subscribed by him/her/it plus any pro rata outstanding MRPS Share Premium, it being understood that such calculation shall be made for each class of MRPS.

After payment of all debts and liabilities of the company (including all shareholders' claims) and after payment of all accrued and unpaid dividends with regard to the MRPS and reimbursement of the notional capital of the MRPS or deposit of any funds to that effect, the surplus shall be paid to the holders of Ordinary Shares in proportion to the percentage of the notional capital held by each of them in the company."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one million nine hundred ninety-nine thousand euro (EUR 1,999,000) so as to raise it from its present amount of twenty-two thousand eight hundred euro (EUR 22,800) consisting of four hundred fifty-six (456) Ordinary Sharequotas to two million twenty-one thousand eight hundred euro (EUR 2,021,800) by the creation and issue of thirty-four thousand eight hundred (34,800) Class 1 MRPS and five thousand one hundred eighty (5,180) Class 3 MRPS, with a par value of fifty euro (EUR 50) each.

Subscription - Payment

Thereupon, the Shareholders, prenamed and represented as stated above, declare to subscribe to the following number of MRPS with a par value of fifty euro (EUR 50) each, and to fully pay them up by capitalization of one million nine hundred ninety-nine thousand euro (EUR 1,999,000) of reserves which are at the disposal of the Shareholders, evidence of which was shown to the undersigned notary by virtue of the approved accounts of the Company dated December 31st, 2011 and by a declaration signed by the managers of the Company:

1. Lomsenor Limited, subscribes for six thousand nine hundred fifty-eight (6,958) Class 1 MRPS and one thousand thirty-six (1,036) Class 3 MRPS, with a par value of fifty euro (EUR 50) each;

2. Mr. Marcin Halicki, subscribes for six thousand nine hundred sixty-three (6,963) Class 1 MRPS and one thousand thirty-six (1,036) Class 3 MRPS, with a par value of fifty euro (EUR 50) each;

3. Mr. Tomasz Klukowski, subscribes for six thousand nine hundred sixty-three (6,963) Class 1 MRPS and one thousand thirty-six (1,036) Class 3 MRPS, with a par value of fifty euro (EUR 50) each;

4. Mr. Helmut Josef Fischer, subscribes for six thousand nine hundred fifty-eight (6,958) Class 1 MRPS and one thousand thirty-six (1,036) Class 3 MRPS, with a par value of fifty euro (EUR 50) each; and

5. Mr. Przemyslaw Krych, subscribes for six thousand nine hundred fifty-eight (6,958) Class 1 MRPS and one thousand thirty-six (1,036) Class 3 MRPS, with a par value of fifty euro (EUR 50) each.

A copy of the said approved accounts and the declaration shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

As a consequence of the conversion of the existing sharequotas into Ordinary Sharequotas and the above mentioned capital increase the share capital is from now on subscribed as follows:

1. Lomsenor Limited holds:

- forty-eight (48) Ordinary Sharequotas;
 - six thousand nine hundred fifty-eight (6,958) Class 1 MRPS; and
 - one thousand thirty-six (1,036) Class 3 MRPS;
- with a par value of fifty euro (EUR 50) each;

2. Mr. Marcin Halicki holds:

- ninety-six (96) Ordinary Sharequotas;
 - six thousand nine hundred sixty-three (6,963) Class 1 MRPS; and
 - one thousand thirty-six (1,036) Class 3 MRPS;"
- with a par value of fifty euro (EUR 50) each;

3. Mr. Tomasz Klukowski holds:

- one hundred forty-four (144) Ordinary Shares;
 - six thousand nine hundred sixty-three (6,963) Class 1 MRPS; and
 - one thousand thirty-six (1,036) Class 3 MRPS;
- with a par value of fifty euro (EUR 50) each;

4. Mr. Helmut Josef Fischer holds:

- twenty-four (24) Ordinary Shares;
 - six thousand nine hundred fifty-eight (6,958) Class 1 MRPS; and
 - one thousand thirty-six (1,036) Class 3 MRPS;
- with a par value of fifty euro (EUR 50) each; and

5. Mr. Przemyslaw Krych holds:

- one hundred forty-four (144) Ordinary Shares;

- six thousand nine hundred fifty-eight (6,958) Class 1 MRPS; and
 - one thousand thirty-six (1,036) Class 3 MRPS;
- with a par value of fifty euro (EUR 50) each.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend article 6 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital of the company is set at two million twenty-one thousand eight hundred euro (EUR 2,021,800), represented by four hundred fifty-six (456) ordinary sharequotas (the Ordinary Sharequotas), thirty-four thousand eight hundred (34,800) class 1 mandatory redeemable preference sharequotas (the Class 1 MRPS), zero (0) class 2 mandatory redeemable preference sharequotas (the Class 2 MRPS) and five thousand one hundred eighty (5,180) class 3 mandatory redeemable preference sharequotas (the Class 3 MRPS, and together with the Class 1 MRPS and the Class 2 MRPS, the MRPS), having a par value of fifty euro (EUR 50) each.

The Ordinary Sharequotas and the MRPS are collectively referred to as the Sharequotas.

The MRPS are redeemable sharequotas in accordance with the provisions of these Articles. Subscribed and fully paid-up MRPS shall be redeemable (in case of plurality of MRPS shareholders, on a pro rata basis of redeemable MRPS of each class held by each MRPS shareholder) (a) upon request of the company in accordance with the provisions of the Articles, and (b) in accordance with the terms & conditions of the MRPS mandatorily after ten (10) years as from the date of issuance of the MRPS. The redemption of the MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with the Companies' Act of August 10th, 1915 or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption. Redeemed MRPS may be cancelled upon request of the board of managers of the company by an affirmative vote of the general meeting of shareholders held in accordance with Article 14.

The company shall maintain a share premium reserve account stapled to each class of MRPS (the MRPS Share Premium Accounts) in euro, and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up in relation to each class of MRPS. Amounts so recorded to the MRPS Share Premium Accounts (the MRPS Share Premium) will constitute freely distributable reserves of the company for the sole benefit of the holders of such class of MRPS.

When and as long as all the Sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the Companies' Act of August 10th, 1915 are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Except as provided otherwise (i) in these articles of association or (ii) by a written agreement which may be entered into among the company and the MRPS shareholder(s), the redemption price of the MRPS to be paid in cash or in kind will be equal to the par value of the MRPS plus any pro rata outstanding MRPS Share Premium plus any accrued and unpaid dividends relating to said MRPS.

Except as otherwise provided for in a written agreement which may be entered into by the company and the MRPS shareholder(s), notice shall be sent in writing to each registered MRPS shareholder, at his/her/its address last shown in the register of shareholders, notifying such MRPS shareholder of the number of MRPS so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the MRPS to the company for redemption. The redemption price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the company by such shareholder before the redemption date.

The share capital of the company may be increased or reduced at any time by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the articles of association."

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Citco to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued MRPS in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand two hundred euro (EUR 3,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholder(s) of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de VULGARIS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.816 (la Société). La Société a été constituée le 8 décembre 2006 suivant acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 227 du 22 février 2007. Les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 11 juillet 2011 suivant acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2095 du 8 septembre 2011.

Ont comparu:

1. Lomsenor Limited une société à responsabilité limitée de droit chypriote, ayant son siège social au 10, Diomidous, bâtiment Alphamega-Akropolis, Bureau 401, troisième étage, CY-2024 Nicosie, Chypre, immatriculée au Département d'Enregistrement des Sociétés et des Recettes officielles de Nicosie sous le numéro HE 225467,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Nicosie, Chypre le 20 août 2012.

2. M. Marcin Halicki, citoyen polonais, chef d'entreprise, né le 19 juillet 1967 à Varsovie, Pologne, demeurant au 02-793 Varsovie, Pologne, Ul. Bazantarni 31,

ici représenté par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3. M. Tomasz Klukowski, citoyen polonais, chef d'entreprise, né le 6 janvier 1968 à Varsovie, Pologne, demeurant au 00-436 Varsovie, Pologne, Ul. Czerniakowska 209704,

ici représenté par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4. M. Helmut Josef Fischer, citoyen allemand, chef d'entreprise, né le 18 juin 1959 à Wallerstein, Allemagne, demeurant professionnellement au 00-078 Varsovie, Pologne, PL Pisudskiego 1,

ici représenté par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

5. M. Przemyslaw Krych, citoyen polonais, chef d'entreprise, né le 27 septembre 1966 à Gorzow Wielkopolski, Pologne, demeurant au 05-500 Jozefoslaw-Piaseczno, Pologne, Ul. Wiejska 12,

ici représenté par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Les associés listés ci-dessus (les Associés) ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Création de nouvelles catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir (i) les parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) les parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de classe 1 (les PSPOR de Classe 1), (iii) les parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de classe 2 (les PSPOR de Classe 2) et (iv) les parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de classe 3 (les PSPOR de Classe 3, et ensemble avec les PSPOR de Classe 1 et les PSPOR de Classe 2, les PSPOR), ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

2. Conversion des quatre cent cinquante-six (456) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en Parts Sociales Ordinaires;

3. Modification subséquente et reformulation des articles 6, 7, 8, 12, 18 et 19 des Statuts afin de refléter, entre autre, la création de nouvelles catégories de Parts Sociales adoptées au point 1.;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (EUR 1.999.000) afin de le porter de son montant actuel de vingt-deux mille huit cents euros (EUR 22.800) consistant en quatre cent cinquante-six (456) Parts Sociales Ordinaires à un montant de deux millions vingt et un mille huit cents euros (EUR 2.021.800) par la création et l'émission de trente-quatre mille huit cents (34.800) PSPOR de Classe 1 et cinq mille cent quatre-vingts (5.180) PSPOR de Classe 3, ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

5. Souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 3. ci-dessus;

6. Modification et reformulation de l'article 6 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 4.;

7. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de Citco de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

8. Divers

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de créer de nouvelles catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir (i) les parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) les parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de classe 1 (les PSPOR de Classe 1), (iii) les parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de classe 2 (les PSPOR de Classe 2) et (iv) les parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de classe 3 (les PSPOR de Classe 3, et ensemble avec les PSPOR de Classe 1 et les PSPOR de Classe 2, les PSPOR), ayant une valeur nominale de cinquante euro (EUR 50) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés décident de convertir les quatre cents cinquante-six (456) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en Parts Sociales Ordinaires.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier et de reformuler les articles 6, 7, 8, 12, 18 et 19 des Statuts de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à vingt-deux mille huit cents euro (EUR 22.800), représenté par quatre cents cinquante-six (456) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), zéro (0) part sociale privilégiée obligatoirement rachetable de classe 1 (les PSPOR de Classe 1), zéro (0) part sociale privilégiée obligatoirement rachetable de classe 2 (les PSPOR de Classe 2) et zéro (0) part sociale privilégiée obligatoirement rachetable (les PSPOR de Classe 3, et ensemble avec les PSPOR de Classe 1 et les PSPOR de Classe 2; les PSPOR), ayant une valeur nominale de cinquante euro (EUR 50) chacune.

Les Parts Sociales Ordinaires et les PSPOR sont collectivement dénommées les Parts Sociales.

Les PSPOR sont des parts sociales rachetables conformément aux dispositions de ces Statuts. Les PSPOR souscrites et entièrement libérées seront rachetables (en cas de pluralité d'associés détenteurs de PSPOR, sur une base proportionnelle des PSPOR rachetables de chaque classe détenues par chaque associé détenteur de PSPOR), (a) sur demande de la société conformément aux dispositions des Statuts, et (b) conformément aux termes et conditions régissant les PSPOR, obligatoirement dix (10) ans après la date d'émission desdites PSPOR. Le rachat des PSPOR ne peut être opéré que grâce à des montants disponibles en vue de distribution conformément à Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ou les produits d'une nouvelle émission effectuée aux fins de ce rachat. Les PSPOR rachetées peuvent être annulées sur demande du conseil de gérance de la société par vote affirmatif de l'assemblée générale des associés tenue conformément à l'Article 14.

La Société maintiendra un compte de prime d'émission lié à chaque classe de PSPOR (les Comptes de Prime d'Emission des PSPOR) en euro, et le montant ou la valeur de toute prime d'émission payée en relation avec chaque classe de PSPOR sera enregistré à ce compte. Les montants ainsi enregistrés aux Comptes de Prime d'Emission des PSPOR (la Prime d'Emission des PSPOR) constitueront des réserves distribuables de la Société qui ne bénéficieront qu'aux détenteurs de cette classe de PSPOR.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par une seule personne, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sont applicables, à savoir une décision de l'associé unique ainsi que tout contrat entre ce dernier et la Société doit être rendu par écrit et les dispositions relatives à la réunion générale des associés ne sont pas applicables.

A moins de disposition contraire (i) prévue dans ces statuts ou (ii) résultant d'une convention écrite susceptible d'être conclue entre la Société et le ou les associés détenteurs de PSPOR, le prix de remboursement des PSPOR payé en numéraire ou en nature sera égal à la valeur nominale des PSPOR, plus tout pro rata restant sur la Prime d'Emission des PSPOR, plus tous dividendes cumulés et non versés concernant lesdites PSPOR.

Sous réserve d'une convention écrite pouvant être conclue entre la société et le ou les associés détenteurs de PSPOR, un avis sera expédié sous forme écrite à chacun des associés détenteurs d'PSPOR enregistrés à sa dernière adresse indiquée dans le registre des associés, indiquant à cet associé détenteur de PSPOR le nombre de PSPOR allant être ainsi rachetés, et spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, ainsi que les procédures exigées pour soumettre les PSPOR à la société en vue de leur rachat. Le prix de rachat de ces PSPOR sera payable à l'ordre de la personne dont le nom figure au registre des parts sociales comme étant leur propriétaire de celles-ci sur le compte bancaire communiqué à la société par cet associé avant la date de rachat.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit à tout moment par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.»

« **Art. 7.** Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Si une Part Sociale est détenue par plusieurs personnes, la société est en droit de suspendre les droits y associés jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant le propriétaire de la Part Sociale à l'égard de la Société. Il en

sera de même en cas de conflit entre l'usufruitier et le nu-proprétaire ou un débiteur dont la dette est grevée par un gage et son créancier. Néanmoins, les droits de vote attachés aux Parts Sociales grevées d'usufruit sont exercés par le usufruitier uniquement. Chaque Part Sociale confère à son propriétaire une voix.»

« **Art. 8.** La cession de Parts Sociales inter vivos à d'autres associés ou à des tiers est subordonnée à l'approbation de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. La cession de Parts Sociales mortis causa à d'autres associés ou à des tiers est subordonnée à l'approbation de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social appartenant aux survivants.

Cette approbation n'est pas requise lorsque les Parts Sociales sont transmises à des héritiers réservataires ou au conjoint survivant. Si la cession n'est pas approuvée dans les deux cas, les associés restants ont un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Chaque droit de préemption non exercé donne avantage proportionnellement aux autres associés pour une durée de trois mois après le refus d'agrément. Si le droit de préemption n'est pas exercé, la proposition de cession initiale est automatiquement approuvée.

Un registre des associés est tenu au siège social de la société conformément aux dispositions de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et peut être consulté à la demande de chaque associé.

La société peut racheter ses propres Parts Sociales Ordinaires dans les limites fixées par la loi applicable.»

« **Art. 12.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins (i) un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les gérants sont nommés et désignés comme gérant de classe A ou gérant de classe B par une résolution des associés qui fixe la durée de leur mandat, étant entendu que la nomination de(s) gérant(s) de classe A doit recevoir le consentement de la majorité des associés détenant les PSPOR. Le ou les gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s).

Les gérants sont révocables ad nutum en tout temps (sans raison).

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent chacun avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, en ce compris au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B. Toute décision du conseil de gérance n'est prise valablement qu'à la majorité des voix exprimées et à la condition qu'au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B aient approuvé la décision. Les résolutions du conseil de gérance seront retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion. Une copie sera envoyée à tout gérant non présent.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.»

« **Art. 18.** Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la société.

Chaque PSPOR de Classe 1 donne droit à un dividende cumulatif préférentiel à un taux annuel de sept virgule soixante-quinze pour cent (7,75 %) sur le capital au sens large représenté par cette PSPOR de Classe 1, ledit capital au sens large désignant le capital social représenté par cette PSPOR de Classe 1 plus toute Prime d'Emission des PSPOR payée sur cette PSPOR, cumulé et calculé sur base d'une année civile de 365 jours.

Chaque PSPOR de Classe 2 donne droit à un dividende cumulatif préférentiel à un taux annuel de cinq virgule vingt-cinq pour cent (5,25 %) sur le capital au sens large représenté par cette PSPOR de Classe 2, ledit capital au sens large

désignant le capital social représenté par cette PSPOR de Classe 2 plus toute Prime d'Emission des PSPOR payée sur cette PSPOR, cumulé et calculé sur base d'une année civile de 365 jours

Chaque PSPOR de Classe 3 donne droit à un dividende cumulatif préférentiel à un taux annuel de quatre virgule soixante-quinze pour cent (4,75 %) sur le capital au sens large représenté par cette PSPOR de Classe 3, ledit capital au sens large désignant le capital social représenté par cette PSPOR de Classe 3 plus toute Prime d'Emission des PSPOR payée sur cette PSPOR, cumulé et calculé sur base d'une année civile de 365 jours.

L'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer du solde des bénéfices nets annuels, après paiement du dividende cumulatif préférentiel. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

Après paiement du dividende cumulatif préférentiel, au cas où l'assemblée générale déciderait de procéder au paiement d'un dividende tel que prévu dans le précédent paragraphe, chaque associé (y compris les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires) aura droit à une fraction du bénéfice total distribué en proportion du pourcentage du capital au sens large qu'il détient dans la société, le capital au sens large désignant le capital social de la société souscrit par cet associé plus toute prime d'émission des parts sociales correspondante.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués conformément aux dispositions de ce présent article et de l'Article 14.»

« **Art. 19.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas nécessairement être associés, nommés par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminent leur mandat et rémunération. Sous réserve des paragraphes suivants et, sauf disposition contraire résultant d'une résolution du ou des associé(s) ou de la loi, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la société

Après paiement de toutes dettes envers des tiers et apurement des passifs de la société, ou le dépôt de tous fonds destinés à ces fins, l'associé détenteur de PSPOR ou, au cas où il y aurait pluralité d'associés détenteurs de PSPOR, chacun des associés détenteurs de PSPOR a droit de percevoir un montant payable en numéraire ou en nature égal à ses dividendes cumulés et non versés, s'il en est, et au remboursement du capital au sens large détenu par chacun d'entre eux dans la Société, le capital au sens large désignant le capital social de la Société souscrit par cet associé plus tout solde au prorata de la Prime d'Emission des PSPOR y correspondant, étant entendu que ce calcul doit être effectué pour chaque classe de PSPOR.

Après paiement de toutes dettes et apurement des passifs de la Société (y compris en cela toutes les créances dans le chef des associés) et après le paiement de tous les dividendes cumulés et non versés relatifs aux PSPOR et après le remboursement du capital au sens large ayant trait aux PSPOR, ou le dépôt de tous fonds destinés à ces fins, le surplus est versé aux associés détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en proportion du pourcentage du capital au sens large détenu par chacun d'eux dans la société.»

Quatrième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (EUR 1.999.000) afin de le porter de son montant actuel de vingt-deux mille huit cents euros (EUR 22.800) consistant en quatre cent cinquante-six (456) Parts Sociales Ordinaires à deux millions vingt-et-un mille huit cents euros (EUR 2.021.800) par la création et l'émission de trente-quatre mille huit cents (34.800) PSPOR de Classe 1 et cinq mille cent quatre-vingts (5.180) PSPOR de Classe 3, ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

Souscription - Libération

Sur ce, les Associés, précités et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire au nombre suivant de PSPOR, ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, et de les libérer intégralement par capitalisation d'un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (EUR 1.999.000) de réserves qui sont à la disposition des Associés, dont la preuve a été présentée au notaire instrumentant, en vertu du bilan approuvé de la Société daté du 31 décembre 2011 et par une déclaration signée par les gérants de la Société:

1. Lomsenor Limited, souscrit pour six mille neuf cent cinquante-huit (6.958) PSPOR de Classe 1 et mille trente-six (1.036) PSPOR de Classe 3, ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

2. M. Marcin Halicki, souscrit pour six mille neuf cent soixante-trois (6.963) PSPOR de Classe 1 et mille trente-six (1.036) PSPOR de Classe 3, ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

3. M. Tomasz Klukowski, souscrit pour six mille neuf cent soixante-trois (6.963) PSPOR de Classe 1 et mille trente-six (1.036) PSPOR de Classe 3, ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

4. M. Helmut Josef Fischer, souscrit pour six mille neuf cent cinquante-huit (6.958) PSPOR de Classe 1 et mille trente-six (1.036) PSPOR de Classe 3, ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

5. M. Przemyslaw Krych, souscrit pour six mille neuf cent cinquante-huit (6.958) PSPOR de Classe 1 et mille trente-six (1.036) PSPOR de Classe 3, ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

Une copie dudit bilan approuvé et de la déclaration resteront annexés au présente acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Suite à la conversion des parts sociales existantes en Parts Sociales Ordinaires et l'augmentation de capital ci-dessus le capital social de la Société est désormais souscrit comme suit:

1. Lomsenor Limited détient:

- quarante-huit (48) Parts Sociales Ordinaires;
 - six mille neuf cent cinquante-huit (6.958) PSPOR de Classe 1; et
 - mille trente-six (1.036) PSPOR de Classe 3;
- ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

2. M. Marcin Halicki détient:

- quatre-vingt-seize (96) Parts Sociales Ordinaires;
 - six mille neuf cent soixante-trois (6.963) PSPOR de Classe 1; et
 - mille trente-six (1.036) PSPOR de Classe 3;
- ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

3. M. Tomasz Klukowski détient:

- cent quarante-quatre (144) Parts Sociales Ordinaires;
 - six mille neuf cent soixante-trois (6.963) PSPOR de Classe 1; et
 - mille trente-six (1.036) PSPOR de Classe 3;
- ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

4. M. Helmut Josef Fischer détient:

- vingt-quatre (24) Parts Sociales Ordinaires;
 - six mille neuf cent cinquante-huit (6.958) PSPOR de Classe 1; et
 - mille trente-six (1.036) PSPOR de Classe 3;
- ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

5. M. Przemyslaw Krych détient:

- cent quarante-quatre (144) Parts Sociales Ordinaires;
 - six mille neuf cent cinquante-huit (6.958) PSPOR de Classe 1; et
 - mille trente-six (1.036) PSPOR de Classe 3;
- ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à deux millions vingt et un mille huit cents euros (EUR 2.021.800), représenté par quatre cents cinquante-six (456) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), trente-quatre mille huit cents (34.800) part sociale privilégiée obligatoirement rachatable de classe 1 (les PSPOR de Classe 1), zéro (0) part sociale privilégiée obligatoirement rachatable de classe 2 (les PSPOR de Classe 2) et cinq mille cent quatre-vingts (5.180) part sociale privilégiée obligatoirement rachatable (les PSPOR de Classe 3, et ensemble avec les PSPOR de Classe 1 et les PSPOR de Classe 2; les PSPOR), ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

Les Parts Sociales Ordinaires et les PSPOR sont collectivement dénommées les Parts Sociales.

Les PSPOR sont des parts sociales rachetables conformément aux dispositions de ces Statuts. Les PSPOR souscrites et entièrement libérées seront rachetables (en cas de pluralité d'associés détenteurs de PSPOR, sur une base proportionnelle des PSPOR rachetables de chaque classe détenues par chaque associé détenteur de PSPOR), (a) sur demande de la société conformément aux dispositions des Statuts, et (b) conformément aux termes et conditions régissant les PSPOR, obligatoirement dix (10) ans après la date d'émission desdites PSPOR. Le rachat des PSPOR ne peut être opéré que grâce à des montants disponibles en vue de distribution conformément à Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ou les produits d'une nouvelle émission effectuée aux fins de ce rachat. Les PSPOR rachetées peuvent être annulées sur demande du conseil de gérance de la société par vote affirmatif de l'assemblée générale des associés tenue conformément à l'Article 14.

La Société maintiendra un compte de prime d'émission lié à chaque classe de PSPOR (les Comptes de Prime d'Emission des PSPOR) en euro, et le montant ou la valeur de toute prime d'émission payée en relation avec chaque classe de PSPOR sera enregistré à ce compte. Les montants ainsi enregistrés aux Comptes de Prime d'Emission des PSPOR (la Prime d'Emission des PSPOR) constitueront des réserves distribuables de la Société qui ne bénéficieront qu'aux détenteurs de cette classe de PSPOR.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par une seule personne, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sont applicables, à savoir une décision de l'associé unique ainsi que tout contrat entre ce dernier et la Société doit être rendu par écrit et les dispositions relatives à la réunion générale des associés ne sont pas applicables.

A moins de disposition contraire (i) prévue dans ces statuts ou (ii) résultant d'une convention écrite susceptible d'être conclue entre la Société et le ou les associés détenteurs de PSPOR, le prix de remboursement des PSPOR payé en numéraire ou en nature sera égal à la valeur nominale des PSPOR, plus tout pro rata restant sur la Prime d'Emission des PSPOR, plus tous dividendes cumulés et non versés concernant lesdites PSPOR.

Sous réserve d'une convention écrite pouvant être conclue entre la société et le ou les associés détenteurs de PSPOR, un avis sera expédié sous forme écrite à chacun des associés détenteurs d'PSPOR enregistrés à sa dernière adresse indiquée dans le registre des associés, indiquant à cet associé détenteur de PSPOR le nombre de PSPOR allant être ainsi rachetés, et spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, ainsi que les procédures exigées pour soumettre les PSPOR à la société en vue de leur rachat. Le prix de rachat de ces PSPOR sera payable à l'ordre de la personne dont le nom figure au registre des parts sociales comme étant leur propriétaire de celles-ci sur le compte bancaire communiqué à la société par cet associé avant la date de rachat.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit à tout moment par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.»

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de Citco de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des PSPOR nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ trois mille deux cents euros (EUR 3.200).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 septembre 2012. Relation: LAC/2012/44756. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012143885/618.

(120189193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Waterside Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.762.

Les comptes annuels au 30.11.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2012.

WATERSIDE PROPERTY S.A.

Référence de publication: 2012143886/11.

(120189094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Société Nationale de Circulation Automobile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5230 Sandweiler, 11, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 6.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012143817/12.

(120189770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Sodev-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3440 Dudelange, 10, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 136.603.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012143818/10.

(120189797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Sokrates Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5775 Weiler-la-Tour, 32, rue Emile Marx.
R.C.S. Luxembourg B 93.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012143820/9.

(120189162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Synergy S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 14.587.

L'an deux mille douze, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SYNERGY S.A., S.P.F.», ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 30 novembre 1976, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 11 de 1977 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 25 octobre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2729 du 13 décembre 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Henri REITER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

139570

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Henri REITER, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 30 avril 1962.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. REITER, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 octobre 2012. Relation: LAC/2012/50542. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Référence de publication: 2012143832/57.

(120189489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

SUNSHINE HOLDING S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,

(anc. Sunshine Holding S.A.).

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 17.913.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 octobre 1980, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 285 du 9 décembre 1980. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 27 mars 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 174 du 30 juin 1986 et en date du 3 octobre 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 641 du 11 décembre 1996. Les statuts ont ensuite été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard LE CUIT, notaire de résidence à Hespérange, en date du 26 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 611 du 25 août 1998. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 11 octobre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 932 du 19 juin 2002. Enfin, les statuts ont été modifiés, ainsi que la dénomination sociale qui a été changée en SUNSHINE HOLDING S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 30 juin 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1838 du 8 septembre 2010

Le bilan au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

SUNSHINE HOLDING S.A.

Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2012143831/28.

(120189850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

SYSTEMAT Luxembourg PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, 77-79, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 110.102.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 13 septembre 2012

Troisième Résolution

«L'assemblée générale décide d'approuver le renouvellement du mandat du réviseur d'entreprise agréé de la société PricewaterhouseCoopers, Société coopérative de droit luxembourgeois ayant son siège social: 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Le mandat du réviseur d'entreprise agréé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2013.»

Adresse du réviseur d'entreprise:

PricewaterhouseCoopers S.C.

400, Route d'Esch

L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SYSTEMAT Luxembourg PSF S.A.

Référence de publication: 2012143833/20.

(120189314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

T & E Gefahrgutlogistik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 23, am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 66.757.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentliche Generalversammlung vom 9. Oktober 2012

Die Generalversammlung beliebt Herr Axel Elsen, geboren am 1 Mai 1963 in Wittlich (Deutschland), wohnhaft D-55257 Budenheim, Im Gehren 8, als neuer Verwaltungsmittglied zu ernennen mit Wirkung zum 1. November 2012 bis zur ordentlichen Generalversammlung die Jahre 2018 statt finden wird.

T&E Gefahrgutlogistik S.A.

Référence de publication: 2012143834/12.

(120189687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Step 2706 S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.715.

—
La société tient à informer le public que Mr Kim Foxing, liquidateur de la société Step 2706 SA, SPF, cède son mandat de liquidateur à la société Community Link, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeoises sous le N° B13862, domiciliée au 59, Bd Grande Duchesse Charlotte L-13331 Luxembourg, représentée par Monsieur Mario Jorge Queiroz E Castro demeurant à Hardingsclose 4 KT2 6 DR Kingston Upon Thames, Surrey (UK), né le 02 février 1963 à Lisbonne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Référence de publication: 2012143828/14.

(120189554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Soparef S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 96.715.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012143824/11.

(120189494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

STAFF Intérim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8290 Kehlen, 20, Brameschhof.

R.C.S. Luxembourg B 84.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012143826/10.

(120189544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

TuliMAA Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9161 Ingeldorf, Neihaff.

R.C.S. Luxembourg B 92.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012145362/10.

(120191036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Sachamadra Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 103.199.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 06 novembre 2012, Madame Marie-Laurence THILL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Monsieur Gilles ORBAN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés administrateurs de catégorie A au Conseil d'Administration en remplacement des Administrateurs de catégorie A démissionnaires, LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Yves BIEWER représentant permanent, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy KETTMANN représentant permanent, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy BAUMANN représentant permanent, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg, le 07.11.2012.

Pour: SACHAMADRA INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Christine Racot

Référence de publication: 2012145326/23.

(120191208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Somil International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 158.828.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 6 novembre 2012 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012;
- Monsieur Alberto Morandini, Monsieur Geoffrey Henry et Madame Valérie Emond sont désormais domiciliés professionnellement au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012;

- Monsieur Alberto Morandini est nommé président du conseil d'administration avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145323/16.

(120190895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Solairedirect Holding International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.091.

Rectificatif des statuts coordonnés déposé le 28/09/2012 numéro L120167219

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 07 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145321/11.

(120191123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Sea-Air S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 116.524.

Il résulte, d'une part, du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 26 septembre 2012 que:

- MOTHERWELL SERVICES LIMITED, avec siège social Flat 4, Telegraph House, 1-2, Rutland Gardens, GB - LONDON SW7 1BX, a été nommé à la fonction de commissaire aux comptes en remplacement de CHESTER CLARK LTD, démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2010

- les mandats des administrateurs sortants, à savoir:

* Mme Annie SWETENHAM, administrateur de sociétés, également Présidente,

* M. Marc SCHMIT, chef-comptable,

tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg

* M. Dario COLOMBO, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 39, Via Clemente Maraini, CH-6902 Lugano, Suisse

- ainsi que celui du commissaire aux comptes sortant, MOTHERWELL SERVICES LIMITED, avec siège social Flat 4, Telegraph House, 1-2, Rutland Gardens, GB - LONDON SW7 1BX

ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Il résulte, d'autre part, d'une résolution du Conseil d'Administration datée du 26 septembre 2012, que Monsieur Dario COLOMBO a également été reconduit dans son mandat d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature pour la même durée, soit jusqu'à à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2012145328/27.

(120190926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Sol Mate AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 165.337.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 25.10.2012

Nach eingehender Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Der Rücktritt von Frau Edith Maerten, geschäftsansässig in 5 rue Heienhaff in L-1736 Senningerberg, zum 24.10.2012 als Mitglied des Verwaltungsrates und Delegierte des Verwaltungsrates,

2. Der Rücktritt von Herrn Edgar Reifer, geschäftsansässig in 5 rue Heienhaff in L-1736 Senningerberg, zum 24.10.2012 als Mitglied des Verwaltungsrates.

3. Bestellung von Frau Andrea Laub, geboren am 26. Juli 1960 in St. Wendel und geschäftsansässig in L-1736 Luxemburg, 5, rue Heienhaff, zum Mitglied des Verwaltungsrates und zur Delegierten des Verwaltungsrates bis zur Generalversammlung 2016.

4. Bestellung von Herrn Günter Thiel, geboren am 8. August 1952 in Trier und geschäftsansässig in L-1736 Luxemburg, 5, rue Heienhaff, zum Mitglied des Verwaltungsrates bis zur Generalversammlung 2016 .

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Versammlung

Edith Maerten

Référence de publication: 2012145320/21.

(120191440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Solfia, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7A, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 161.222.

L'an deux mil douze, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOLFIA, avec siège social à L-8070 Bertrange, 7A, rue des Mérovingiens, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mai 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1258 du 10 juin 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du 20 décembre 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 668 du 13 mars 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joël WOZNIAK, administrateur délégué, demeurant à Rodemack (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Augmentation du capital social d'un montant de CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS (550.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de TROIS CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS (370.000.- EUR) représenté par TRENTE SEPT MILLE (3 7.000) actions sans désignation de valeur nominale, au montant de NEUF CENT VINGT MILLE EUROS (920.000.- EUR) par l'émission de CINQUANTE CINQ MILLE (55.000) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération en espèces à cette augmentation de capital par l'actionnaire unique actuel.

3. Modification subséquente de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts.

4. Pouvoirs à conférer au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment pour la coordination des statuts et la rédaction du registre des actionnaires.

5. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS (550.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de TROIS CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS (370.000.- EUR) représenté par TRENTE SEPT MILLE (3 7.000) actions sans désignation de valeur nominale, au montant de NEUF CENT VINGT MILLE EUROS (920.000.- EUR), par l'émission de CINQUANTE CINQ MILLE (55.000) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions existantes.

139575

Deuxième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par l'actionnaire unique actuel de la société.

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes,
BUSINESS SOLUTIONS BUILDERS INTERNATIONAL S.A., une société de droit belge ayant son siège social à B-1348 Louvain-la-Neuve, 2, avenue Athéna,
ici représentée par Monsieur Joël WOZNIAK, administrateur délégué, demeurant à Rodemack (F),
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 octobre 2012,
laquelle déclare souscrire aux CINQUANTE CINQ MILLE (55.000) nouvelles actions et les libérer intégralement par contribution en espèces d'un montant de CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS (550.000.- EUR).
Le montant de CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS (550.000.- EUR) se trouve à présent à la disposition de la société.

Preuve du versement en espèces a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} Alinéa.** Le capital social est fixé à NEUF CENT VINGT MILLE EUROS (920.000.- EUR) représenté par QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE (92.000) actions sans désignation de valeur nominale."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner mandat au conseil d'administration de la société afin d'exécution les résolutions qui précèdent et notamment pour procéder à la coordination des statuts et à la rédaction du registre des actionnaires.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ DEUX MILLE EUROS (2.000.- EUR). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, J. WOZNIAK, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49422. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145322/80.

(120191411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Scholzen Real Estate A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 17, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 172.496.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, den einunddreißigsten Tag des Monats Oktober.

Vor uns Notar Edouard DELOSCH, mit Amtssitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

- Herr Stephan SCHOLZEN, KFZ-Mechaniker Meister, geboren am 10. Juli 1962 in Prüm (Deutschland), wohnhaft in B-4750 Bütgenbach, Lagerstraße 45;
- Herr Martin SCHOLZEN, KFZ-Mechaniker Meister, geboren am 6. April 1964 in Prüm (Deutschland), wohnhaft in B-4760 Büllingen, Kehr 3 A;
- Herr Ludger SCHOLZEN, KFZ-Mechaniker Meister, geboren am 6. September 1967 in Prüm (Deutschland), wohnhaft in B-4760 Büllingen, Merlscheid 2A.

Welche Komponenten ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I. - Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „SCHOLZEN REAL ESTATE A.G.“.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Weiswampach.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg, als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur gefährdet werden, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegen; diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Veräußerung, die Vermietung, die Verwaltung, die Nutzung und die Verwertung von eigenen Immobilien oder solchen die für das eigene Immobilienvermögen bestimmt sind.

Außerdem hat die Gesellschaft zum Gegenstand, die Beteiligung jedweder Art an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, die Kontrolle und Verwaltung dieser Beteiligungen, sowie deren Verwertung.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder jede andere Transaktion oder Maßnahme. Sie kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf jede andere Art und Weise veräußern. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung, Geschäftsführung, Verwaltung und Kontrolle von Gesellschaften und Unternehmen beteiligen und diese unterstützen.

Sie kann Anleihen aufnehmen, sowie den Gesellschaften und Unternehmen an welchen sie sich beteiligt, Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vornehmen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft fördern könnten.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einhundertfünfzigtausend Euros (EUR 150.000,-), eingeteilt in einhundertfünfzig (150) Aktien, mit einem Nominalwert von je eintausend Euros (EUR 1.000,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie im Falle einer Satzungsänderung zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

II. - Verwaltung - Überwachung

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Diese Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt die sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf. Die Verwaltungsratsmitglieder sind widerwählbar.

Im Falle eines alleinigen Aktionärs, kann der Verwaltungsrat sich auf ein (1) Mitglied beschränken, bis zur nächsten Generalversammlung, welche feststellt, dass sich die Generalversammlung aus mehr als einem Aktionär zusammensetzt.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Geschäfte der Gesellschaft zu leiten und diese im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten; er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied durch einen Kollegen vertreten werden kann (Vollmachten per Schreiben, Telex oder Telefax sind möglich). In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben wurde, ist ebenso rechtswirksam, wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Art. 6. Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des/der Delegierten des Verwaltungsrates. Falls der Verwaltungsrat nur aus einem Mitglied besteht, wird die Gesellschaft durch die Unterschrift des alleinigen Verwalters verpflichtet.

Art. 7. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft in ihrer Eigenschaft als Klägerin, oder als Beklagte, durch den Vorsitzenden des Verwaltungsrates, den Delegierten des Verwaltungsrates, oder den alleinigen Verwalter vertreten.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist, unter Berücksichtigung der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen, dazu ermächtigt Zwischendividenden zu zahlen.

Art. 9. Die Überwachung der Tätigkeiten der Gesellschaft wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten. Sie sind widerwählbar.

III. - Generalversammlung und Gewinnverteilung

Art. 10. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und insofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Die Generalversammlung entscheidet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am dritten Mittwoch des Monats Juni um 16.00 Uhr. Falls der vorbenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Durch Beschluss der Generalversammlung kann der Gewinn ganz oder teilweise, oder aber die ausschüttungsfähigen Rücklagen zur Kapitaltilgung genutzt werden, mittels Rückzahlung des Nominalwertes aller oder eines Teiles der ausgegebenen Aktien; diese Aktien werden durch das Los bestimmt und das gezeichnete Kapital wird nicht herabgesetzt. Die zurückgezählten Aktien werden annulliert und durch Genussscheine ersetzt, welche dieselben Rechte wie die annullierten Aktien besitzen, mit der Ausnahme des Rechtes der Rückzahlung des Nominalwertes und des Rechtes auf die Zahlung einer ersten Dividende welche den nicht zurückgezählten Aktien vorbehalten ist.

IV. - Geschäftsjahr - Auflösung

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 14. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie im Falle einer Satzungsänderung.

V. - Allgemeine Bestimmungen

Art. 15. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2012.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2013 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der (die) erste(n) Kommissar(e) werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort im Anschluss an die Gründung zusammentritt.

Kapitalzeichnung

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die Aktien wurden gezeichnet und der Nennwert zu einhundert Prozent (100%) in bar wie folgt eingezahlt:

Gesellschafter	gezeichnetes Kapital	Anzahl der Anteile	eingezahlter Betrag
Herr Stephan SCHOLZEN, vorbenannt	EUR 50.000,-	50	EUR 50.000,-
Herr Martin SCHOLZEN, vorbenannt	EUR 50.000,-	50	EUR 50.000,-
Herr Ludger SCHOLZEN, vorbenannt	EUR 50.000,-	50	EUR 50.000,-
Gesamt:	EUR 150.000,-	150	EUR 150.000,-

Alle Aktien wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von einhundertfünfzigtausend Euro (EUR 150.000,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26. des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie abgeändert, erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen, betragen schätzungsweise eintausendvierhundert Euro (EUR 1.400,-).

Generalversammlung

Die Komparenten, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, haben im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft, umgehend folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Folgende Personen werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrats ernannt, für eine Dauer die mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2018 endet:

- Herr Stephan SCHOLZEN, KFZ-Mechaniker Meister, geboren am 10. Juli 1962 in Prüm (Deutschland), wohnhaft in B-4750 Bütgenbach, Lagerstraße, 45;
- Herr Martin SCHOLZEN, KFZ-Mechaniker Meister, geboren am 6. April 1964 in Prüm (Deutschland), wohnhaft in B-4760 Büllingen, Kehr 3A;
- Herr Ludger SCHOLZEN, KFZ-Mechaniker Meister, geboren am 6. September 1967 in Prüm (Deutschland), wohnhaft in B-4760 Büllingen, Merlscheid 2A.

Die Herren Stephan, Martin und Ludger SCHOLZEN, alle drei vorbenannt, werden zu delegierten des Verwaltungsrats ernannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Einzelunterschrift eines der Delegierten des Verwaltungsrates.

Zweiter Beschluss

Wurde als Kommissar bestimmt, für eine Dauer, die mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2018 endet:

- FN-SERVICES S.à r.l., eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, unter der Nummer B 92.183, mit Sitz in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61.

Dritter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9999 Wemperhardt, 17, Op der Haart.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Diekirch, zum Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. SCHOLZEN, M. SCHOLZEN, L. SCHOLZEN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 31 octobre 2012. Relation: DIE/2012/12927. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 06. November 2012.

Référence de publication: 2012145327/155.

(120190874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Sime Darby Investments (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 815.250,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.946.

Par résolutions signées en date du 26 septembre 2012, l'associé unique a pris la décision de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de ERNST & YOUNG, avec siège social au 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2010 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Référence de publication: 2012145317/14.

(120191041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Sommelier-Conseil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7620 Larochette, 62, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 34.098.

Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145339/10.

(120190748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Sogelife S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 55.612.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 octobre 2012

Le Conseil a pris acte de la démission de Monsieur Yves Thieffry de ses fonctions d'administrateur à compter du 25 octobre 2012 et a décidé de coopter un nouvel administrateur, Monsieur Bruno LEBRE, né le 21 février 1964 à Nîmes (30) France, demeurant 19, rue des Coutures F-92190 Meudon pour pourvoir à son remplacement et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. L'Assemblée Générale devra procéder à la ratification de la cooptation de Monsieur Bruno LEBRE lors de sa prochaine réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Henri DRIESENS

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2012145338/18.

(120190979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Sofim S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 24.504.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012145337/10.

(120191252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Shatam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.203.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 6 novembre 2012 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012;

- Monsieur Alberto Morandini, Monsieur Geoffrey Henry et Madame Valérie Emond sont désormais domiciliés professionnellement au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012;

- Monsieur Alberto Morandini est nommé président du conseil d'administration avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145315/16.

(120190896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Stallion Management S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 54.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145348/9.

(120190744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Stefin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 51.959.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145349/9.

(120191420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 64.327.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of October.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A., a société anonyme having its registered office in Schuttrange, previously named "S-HR&M Financial Services (Luxembourg) S.A.", incorporated by a deed of the undersigned notary, residing then in Hesperange, on April 24, 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 539 of July 24, 1998. The articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on January 28, 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1048 of 19 May 2011 (the "Company").

The meeting was opened by Mr Benoit TASSIGNY, lawyer, residing in B-Nothomb, being in the chair, who appointed as secretary Mr Mustafa NEZAR, private employee, residing in F-Russange.

The meeting elected as scrutineer Mrs Marleen LACROIX, employee, with professional address in Schuttrange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Due to the expansion in the services offered by the Company, and the change in the law regarding the financial sector and the renumbering of articles of the said law, amendment of the corporate object and amendment of article 4 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

" **Art. 4.** The object of the Company is to render services of administrative agent and customer service administrative agent within the meaning of articles 29-1 and 29-2 of the law of April 5, 1993 regarding the financial sector as amended.

The object of the Company is also to render domiciliary services and administrative services related thereto to companies within the meaning of articles 289, 28-10 of the law of April 5, 1993 regarding the financial sector as amended.

The Company may act as registrar agent within the meaning of article 25 of the law of April 5, 1993 regarding the financial sector as amended.

The company may also, for itself or third persons, undertake all commercial, industrial, movable, real estate, financial or securities transactions directly or indirectly connected to its object or which can facilitate its accomplishment.

It may, among others, take an interest through initial capital, merger, subscription, financial intervention or any other way in companies or firms whose object is, in whole or in part, similar or close to its own or which is likely to favour its extension or development."

2. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following sole resolution:

Sole resolution

Due to the expansion in the services offered by the Company, the change in the law regarding the financial sector and the renumbering of articles of the said law, the general meeting decides to change the object of the Company and decides the subsequent amendment of article 4 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

" **Art. 4.** The object of the Company is to render services of administrative agent and customer service administrative agent within the meaning of articles 29-1 and 29-2 of the law of April 5, 1993 regarding the financial sector as amended.

The object of the Company is also to render domiciliary services and administrative services related thereto to companies within the meaning of articles 289, 28-10 of the law of April 5, 1993 regarding the financial sector as amended.

The Company may act as registrar agent within the meaning of article 25 of the law of April 5, 1993 regarding the financial sector as amended.

The company may also, for itself or third persons, undertake all commercial, industrial, movable, real estate, financial or securities transactions directly or indirectly connected to its object or which can facilitate its accomplishment.

It may, among others, take an interest through initial capital, merger, subscription, financial intervention or any other way in companies or firms whose object is, in whole or in part, similar or close to its own or which is likely to favour its extension or development."

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately at ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le dix-neuf octobre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A., avec siège social à Schuttrange, précédemment dénommée "S-HR&M Financial Services (Luxembourg) S.A.", constituée par acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange en date du 24 avril 1998, publiée au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 539 du 24 juillet 1998, les statuts ont été modifiées pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant en date du 28 janvier 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1048 du 19 mai 2011 («la Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marleen LACROIX, employée, demeurant professionnellement à Schuttrange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. En raison de l'expansion des services offerts par la Société, la modification de la loi relative au secteur financier et particulièrement la renumérotation des articles de cette loi, modification de l'objet social de la société et modification en conséquence de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** L'objet de la Société est de rendre des services d'agent de communication à la clientèle et d'agent administratif du secteur financier dans le sens des articles 29-1 et 29-2 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée.

L'objet est également de rendre des services de domiciliation et des services administratifs en rapport avec des sociétés dans le sens des articles 28-9, 28-10 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée.

La société peut agir en qualité d'agent de transfert au sens de l'article 25 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée.

La société peut en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter la réalisation pour son compte ou pour le compte de tiers.

Elle peut notamment s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, d'intervention financière ou par tout autre mode, à des sociétés ou entreprises ayant, en tout ou en partie, un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement. «

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution unique suivante:

Résolution unique

En raison de l'expansion des services offerts par la Société, la modification de la loi relative au secteur financier et particulièrement la renumérotation des articles de cette loi, l'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** L'objet de la Société est de rendre des services d'agent de communication à la clientèle et d'agent administratif du secteur financier dans le sens des articles 29-1 et 29-2 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée.

L'objet est également de rendre des services de domiciliation et des services administratifs en rapport avec des sociétés dans le sens des articles 28-9, 28-10 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée.

La société peut agir en qualité d'agent de transfert au sens de l'article 25 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée.

La société peut en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter la réalisation pour son compte ou pour le compte de tiers.

Elle peut notamment s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, d'intervention financière ou par tout autre mode, à des sociétés ou entreprises ayant, en tout ou en partie, un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement. «

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, M. LACROIX, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49421. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145331/144.

(120191288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Kidney S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.230.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-cinq octobre,
par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
ont comparu

1.- Argos Soditic France S.A.S., société de gestion de Argos Soditic V-A FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, ayant son siège social au 14, rue de Bassano, F-75116 Paris,

2.- Argos Soditic France S.A.S., société de gestion de Argos Soditic V-B FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, ayant son siège social au 14, rue de Bassano, F-75116 Paris,

3.- Argos Soditic France S.A.S., société de gestion de Argos Soditic V-C FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, ayant son siège social au 14, rue de Bassano, F-75116 Paris,

ci-après les «associés»,

tous ici représentés par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

ci-après le «mandataire»,

en vertu de trois procurations délivrées sous seing privé en date du 5 octobre 2012, lesquelles, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont déclaré être les seuls associés, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée Kidney S.à r.l.

Ensuite les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1. que la société à responsabilité limitée Kidney S. à r. l. (ci-après la «Société»), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 143.230, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié en date du 30 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2974 du 17 décembre 2008, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 747 du 7 avril 2009;

2. que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 1.247.500,00 (un million deux cent quarante-sept mille cinq cents euros) représenté par 49.900 (quarante-neuf mille neuf cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées, et détenues comme suit:

- Argos Soditic France S.A.S., société de gestion de Argos Soditic V-A FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques: 10.022 (dix mille vingt-deux) parts sociales,

- Argos Soditic France S.A.S., société de gestion de Argos Soditic V-B FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques: 37.761 (trente-sept mille sept cent soixante et une) parts sociales,

- Argos Soditic France S.A.S., société de gestion de Argos Soditic V-C FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques: 2.117 (deux mille cent dix-sept) parts sociales;

3. que par la présente, les associés, en tant que propriétaires de l'intégralité des parts sociales, prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

4. que les associés, en qualité de liquidateurs de la Société, connaissent parfaitement la situation financière de la Société et déclarent que l'activité de la Société a cessé, que sa liquidation a été accomplie en respectant le droit des parties et que les associés prendront à leur charge les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute, chacun proportionnellement au nombre de parts sociales détenues (sans préjudice étant bien entendu que vis-à-vis des tiers les associés répondront personnellement et solidairement de tous les actifs, passifs et engagements financiers), de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

5. que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société;

6. que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation du registre des parts sociales de la Société;

7. que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 26 octobre 2012, REM/2012/1349. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144522/64.

(120190067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Pyramus S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.260.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.398.

—
EXTRAIT

En date du 26 juillet 2012, Pyramus Management GmbH & Co. KG à transféré 70.000 parts sociales ordinaires de classe B de la Société à Pyramus Beteiligungs GmbH de sorte que les parts sociales dans Société sont réparties comme suit:

	Parts sociales ordinaires de classe A	Parts sociales ordinaires de classe B	Parts sociales préférentielles
Apax WW Nominees Limited	35,520,229	1,060,000	4,974,449
Pyramus Management GmbH & Co. KG	/	490,001	/
Pyramus Management II GmbH & Co. KG	/	2,160,000	284,040
Pyramus Co-Investment GmbH & Co. KG	9,770	/	1,511
Pyramus Beteiligungs GmbH	/	760,000	/
Total	35,529,999	4,470,001	5,260,000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06/11/2012.

Référence de publication: 2012144647/24.

(120190308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Southfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.464.

—
Extrait des résolutions de l'associée unique prises en date du 20 juin 2012

1. Monsieur Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Monsieur Sébastien ANDRE a démissionné de son mandat de gérant B.
3. Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né le 13 août 1980 à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant B, pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Yann CHAUMOND, administrateur de sociétés, né le 16 Septembre 1978 à Mons (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant B, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 06.11.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Southfield S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012144690/20.

(120190591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.